

SOMMAIRE

. Editorial p 1

SAUVEGARDER

. Une association pour le plus gros cormier de France p 2

. Un vade-mecum pour protéger les cormiers menacés d'abattage p 2

EVENEMENT

. L'Orne à l'heure du cormier p 3

INVENTAIRE

. Usurpation d'identité en Eure-et-Loir p 4

. Wanted (3) p 4

LES USAGES DE LA CORME

. Boisson de corne : un témoignage poitevin p 5

. Recette inratable : le nectar de corne p 6

. Expression : « Ma poire, elle est cormée » p 6

. Comment déguster la corne crue p 6

. Une corne bleue ? p 6

PLANTER

. Question souvent posée : où acheter des cormiers ? p 7

. Cormier des villes p 7

SOURCES HISTORIQUES

. Quand Louis le quatorzième protégeait les forêts... et les cormiers p 8

Association CORMIER
Sorbus domestica

Les Poitevinières
61130 LA CHAPELLE-SOUËF

Siège social : mairie de CORMES
72400

Président d'honneur : Pierre Lieutaghi
Site web : <http://www.cormier-sorbusdomestica.com>

Informations récoltées par Evelyne, passées au tamis par Richard et relues par Claude. Cliché Wanted : Florence. Autres : François, Evelyne.

Editorial

par Edith Boulen

Vingt cinq ans, déjà... Retour sur les débuts d'une saga qui ne fait que commencer. Les prémices de ce qui deviendra l'aventure cormique doivent beaucoup à ... Robert Bourdu. Professeur de physiologie végétale à Orsay, il a passé ses loisirs puis sa retraite à se pencher sur les arbres et lancer, en cofondant A.R.B.R.E.S. (Arbres Remarquables, Bilan Étude Sauvegarde), le projet de les inventorier pour les préserver.

« L'arbre remarquable , écrit-il, n'est pas seulement un arbre d'élite que sa taille ou sa forme distingue de tous les autres. C'est aussi l'arbre consacré par une histoire, et qu'une collectivité humaine reconnaît comme un élément de son patrimoine. »

C'est donc imprégnée de cette perception de « l'Arbre remarquable » qu'animée par Evelyne Moinet, une petite équipe de bénévoles de la SEPENES, il y a de cela 25 ans, a commencé l'inventaire des arbres remarquables de la Sarthe.

Et là, entre d'énormes ou majestueux ancêtres, chêne sacré et arbres de la liberté, vieil if de cimetière ou étranges châtaigniers, subrepticement, au hasard des périples, des recueils de témoignages et des conversations, s'est glissée la silhouette d'un arbre que l'on disait presque disparu, le cormier.

Qu'avait-il donc, cet arbre, pour éveiller la nostalgie des plus rudes, pour rendre presque loquaces ces sarthois si taiseux ? Et pour faire tomber amoureuse de lui l'équipe de la SEPENES ? Précisément *ce qu'une collectivité humaine reconnaît comme un élément de son patrimoine !*

Commença alors un inventaire des cormiers rescapés de la Sarthe, assorti d'une recherche d'informations sur ses usages anciens et locaux, d'anecdotes vécues. Mais aussi, parfois accompagnés de dégustations de goutte de cormes locale, des questionnements sur les variétés, les modes de multiplication, le greffage. Voilà lancé le projet de « Sauvegarder et Promouvoir le cormier en Sarthe » avec un premier résultat : la Chambre d'agriculture inscrit le cormier dans la liste des espèces à replanter dans les haies.



Surplombant l'autoroute A 75, ce cormier a été conservé dans les travaux d'aménagement de l'aire de la Bête du Gévaudan, près de Marvejols (Lozère).

Tout cela, nous devons le partager. Ainsi est né l'ouvrage *Le Traité du Cormier* qui a bénéficié des regards bienveillants de la regrettée géographe sarthoise Jeanne Dufour et de notre grand ethnobotaniste Pierre Lieutaghi.

(suite de l'éditorial page suivante)

Un livre qui – à l'étonnement même de l'équipe – a constitué une bouteille (de cormé ?) à la mer, bouteille découverte par des aventuriers, curieux ou eux-mêmes déjà séduits ou alléchés par cette essence, venus de partout en France et de terres étrangères, même de Tchèque. Ainsi, nous n'étions donc pas les seuls à être fascinés par ce *Sorbus domestica* !

Il fallait donc à cet arbre une large association nationale (internationale ?) dédiée, qui permette d'aller plus avant dans les inventaires et les recherches, de confronter notre arbre aux connaissances et défis d'aujourd'hui, de quitter le domaine de la nostalgie pour lui redonner ses lettres de noblesse et le projeter dans le futur. C'est bien le rôle de notre, de VOTRE association Cormier Sorbus domestica.

Alors, rendez-vous dans 25 ans pour faire un nouveau point.



Un groupe de fondus du cormier en visite à Mavilly-Mandelot en 2018. Au centre, Annie Gérard, membre fondatrice de l'association Des feuilles et des pierres. feuilles.pierres@fr.fr

SAUVEGARDER



Une association pour le plus gros cormier de France

Une association vient de voir le jour à Mavilly-Mandelot (Côte-d'Or) pour mettre à l'honneur son vénérable cormier, à ce jour le plus gros connu actuellement en France, mais aussi les autres cormiers de la commune, ainsi que son petit patrimoine bâti. Elle s'appelle « Des feuilles et des pierres » et malgré les difficultés liées à la situation sanitaire des mois passés, son équipe a déjà à son actif la réalisation de l'inventaire des cormiers de la commune (15 individus), et réfléchit à la conception d'un parcours qui permettrait de voir ces arbres, ainsi que les petits monuments locaux (calvaires, etc.). Préoccupée par l'état sanitaire du vieux cormier, elle a pour projet de faire établir par un spécialiste des vieux arbres un diagnostic et fournir les préconisations pour son entretien, afin d'assurer sa longévité. Situé sur un terrain privé à usage agricole (pâturage), l'actuel propriétaire est sensible à sa préservation.

Bien connu dans le petit monde du cormier mais délaissé voire méconnu du grand public au niveau local, régional ou national, le cormier de Mavilly-Mandelot va enfin sortir de l'ombre et recevoir la considération et les soins qu'il mérite.



Un vade-mecum pour protéger les cormiers menacés d'abattage

Notre association est souvent sollicitée lorsqu'un cormier semble promis à l'abattage. Son intervention est d'autant plus efficace qu'elle dispose de renseignements aussi complets que possible. Le présent vade-mecum regroupe les points d'information préalables utiles et nécessaires.

- Son statut privé ou public : qui en est propriétaire, des contacts ont-ils été pris avec le propriétaire, le locataire, un expert ?
- Les raisons du projet d'abattage: sécurité, vente du bois, aménagement foncier...
- Sa localisation précise, par point gps, carte IGN, google-maps, PLUi ou cadastre.
- Son environnement : prairie, champ, parc, jardin, route, abords de monument historique.
- est-il situé sur :
 - une aire protégée (site Natura 2000, réserve naturelle, parc naturel régional, parc national), un espace naturel sensible ?
 - zonage PLU (Plan Local d'Urbanisme)
 - situé à moins de 500 mètres d'un bâtiment classé (architecte bâtiments de France) ?
- Sa description (voir fiche d'inventaire sur notre site web), y compris photos, cartes postales anciennes, gravures, articles de presse.
- Etat sanitaire sommaire de l'arbre

- Est-il connu d'une association de préservation du patrimoine, de protection de la nature susceptibles de partager son histoire, les usages et dénomination locale ?
- Autres points concernant le contexte, la situation, l'urgence, la mobilisation citoyenne.

Ainsi informée, notre association mobilisera si besoin les compétences de ses bénévoles pour :

- Compléter l'analyse de la situation aussi objectivement que possible
- Valider l'intérêt du cormier menacé (historique, biologique, scientifique, paysager...)
- Conseiller une stratégie et quelques démarches légales
- Co-signer un courrier d'information destiné aux décisionnaires
- Suggérer des mesures de préservation, d'inscription au titre des espaces boisés classés d'un PLUi, de multiplication (semi, greffe)

l'association CORMIER *Sorbus domestica* en partenariat avec l'équipe du Parc naturel régional.

Venus du Tarn, du Vaucluse et du Gard, des membres du collectif n'ont pas hésité à traverser la France pour se retrouver dans ce petit coin du Perche. Lundi matin, dans le soleil printanier, une visite sur le terrain au pied d'un cormier à La Chapelle-Souëf a ouvert la rencontre. Puis le groupe s'est rendu à Courboyer, siège du Parc. La soirée, au domicile de la présidente de l'association Cormier et de son secrétaire, a permis de déguster nombre de produits à base de cormes. Le lendemain, les travaux se sont poursuivis à Bellême, dans le cadre chaleureux du gîte communal.

Deux autres ateliers auront lieu au cours de cette année 2022 pour continuer la réflexion commune engagée, et présenter au public et aux collectivités la démarche et les outils de sciences participatives que le collectif entend créer. Ce projet bénéficie d'une première subvention de la fondation de France et d'Agropolis, destinée à la mise en place du collectif, et sollicitera d'autres financements dans les années à venir.

Evènement



L'Orne à l'heure du cormier



Les 21 et 22 mars 2022, s'est déroulé dans les locaux du Parc naturel régional du Perche à Nocé (Orne) le premier atelier d'un projet national d'étude et de sciences participatives portant sur le cormier *Sorbus domestica*. Ce projet réunit des chercheurs (Cirad, Inrae), des forestiers (ONF, CNPF), des associations, des citoyens, le centre national de pomologie, soit treize partenaires regroupés au sein d'un collectif dénommé **Cormier 3R**. Ce projet vise à co-construire les connaissances qui permettront de mieux cerner le potentiel d'adaptation du cormier aux modifications climatiques : 3R comme Réseau, Ressource et Résilience. La génétique et les études de terrain seront sollicités.

Après avoir mûri ce projet durant une année à grand renfort de réunions en « distanciel », ce premier atelier était l'occasion pour les membres présents de pouvoir enfin faire connaissance en « présentiel » dans un contexte convivial, et de définir les grandes lignes de la feuille de route des recherches à venir. L'organisation a été assurée par les bénévoles de



Chercheurs, associatifs, citoyens en plein remue-méninges.

Mais pourquoi dans le Perche ornais? Cette partie du département possède la quasi-totalité des cormiers historiques recensés par l'association faune et flore de l'Orne, soit une trentaine de sujets. Le PNR Perche soutient depuis ses débuts l'inventaire des cormiers percheros et leur étude. Accueillir le collectif Cormier 3R est dans la continuité de son engagement pour la biodiversité du territoire.

Un début de printemps prometteur pour le Cormier, aux bons soins des associations, de la société civile et de la recherche scientifique.

Inventaire des cormiers



Usurpation d'identité en Eure-et-Loir !

En juin 2021, une journée de prospection cormier dans le nord de l'Eure-et-Loir avait pour objectif, entre autres, de vérifier si l'arbre d'un petit cimetière à l'est de Chartres est bien un cormier, ainsi que le prétend la revue du Conseil départemental. Certes, l'arbre en question possède des feuilles composées, comme le cormier, mais il s'agit d'un noyer d'Amérique!



Nous recherchons ensuite un cormier signalé dans un jardin de village près de La Loupe, chez des personnes qui ont acheté la maison il y a une dizaine d'années avec, leur avait-on dit, un vieux cormier. Heureux d'avoir ce vieil arbre chez eux, ils le chouchoutent et font de la bonne confiture. Aux 70 ans du propriétaire, le fiston offre deux jeunes cormiers à son papa. Quand ceux-ci se mettent à sortir leurs feuilles, surprise... car ce ne sont pas du tout les mêmes que celles du vieux cormier. Le père pense tout de suite que le fiston s'est trompé. Il fait quand même une petite recherche sur le web, et comprend qu'en fait, c'est lui qui est dans l'erreur depuis toutes ces années, et que son vieux cormier est... un poirier.

Ces deux exemples, parmi beaucoup d'autres, indiquent que localement le cormier jouit d'une notoriété certaine, mais que sa détermination laisse à désirer.



WANTED (3)



Un appel lancé en décembre 2019 (lettre info 3) pour retrouver des cormiers anciennement signalés et dont les informations manquaient (statut actuel, localisation précise, etc.) concernait quatre arbres : deux en Saône-et-Loire (71) à Bresse-sur-Grosne et à Romenay, un autre en Vendée (85)

et le dernier en Essonne (91). Des réponses ont été fournies par Alain Desbrosse pour les deux premiers en Saône-et-Loire où ils n'existent plus (lettre info 7).

Bernard Cormier a mené l'enquête pour les deux derniers.

Le « cormier géant de la plaine des Humeaux » (Vendée) avait fait l'objet de deux articles dans la *Revue horticole*, en 1898 et en 1900 avec une photographie de l'arbre dans le deuxième.



Ce cormier faisait à l'époque une circonférence de 7,20 m à sa base et de 5 m à 1 m du sol. L'auteur, H. Massé, jardinier au Petit Châtenay, le décrit ainsi : « Il ne repose plus actuellement que sur une épaisse écorce crevassée et entièrement creuse. Sa tête, fortement réduite par l'âge, porte encore les restes de quelques énormes branches; malgré son grand âge, il est encore verdoyant à chaque printemps et donne de très beaux-ruits, les plus gros que j'aie encore vus. Malheureusement nous n'avons rien qui puisse nous fixer sur son âge [...] ». La ferme des Humeaux est située dans la commune de Saint-Laurent-de-la-Salle.



Le cormier géant de la ferme des Humeaux, *Revue horticole*, année 1900.

Le plan cadastral napoléonien de 1826 indique la présence de pâtures et de prés près de la rivière la Sauvagère. Il est probable que ce cormier géant se situait dans une de ces parcelles et plus précisément dans un des prés situés au nord près de la route départementale 63.



Le second cormier dont il fallait retrouver la trace se situait au Mesnil-Longpont près de Monthléry (Essonne). Des articles de la *Revue Horticole* (1887 et 1888) décrivaient

un cormier de 3,20 m de circonférence, mesure prise près du sol. Cet arbre, qualifié de Roi des cormiers, était planté sur la propriété de Mr Walker (orthographe exacte probable : Walter). Un certain Henri Walter né en 1848 est signalé sur le registre de recensement de l'année 1911 comme habitant au 20 rue du Mesnil à Longpont-sur-Orge. La propriété du 20 rue du Mesnil n'était pas bâtie en 1888, c'était un verger. Les photos aériennes de 1933 à 1970 montrent l'emplacement des arbres dans un terrain tout en longueur. Il est probable que l'un d'eux était le gros cormier. Une vue aérienne de 1985 montre que le verger a été bâti, et les arbres ont disparu. Depuis, la parcelle bâtie a été divisée, et un lotissement occupe les lieux. Il existe bien une impasse du cormier à Longpont-sur-Orge, et face à cette impasse, il y a un grand verger à l'abandon. Mais il est inutile d'aller chercher le gros cormier dans ce verger: en 1985, il n'y avait plus d'arbre, et le terrain servait à de la culture maraîchère.



En bleu, emplacement probable du Roi des Cormiers (montage de vues aériennes).

Les usages de la corne



« Boisson de corne » : un témoignage poitevin



Un témoignage de Monsieur C. demeurant à Cormes (72), 16 juin 2009, recueilli par Richard Flamant et Evelyne Moinet, lors de la conférence de presse pour la parution du *Traité du Cormier*.

Dans les années 1953/55, Monsieur C. vivait avec ses parents dans le Poitou, près de Poitiers. Dans la région, on ne consommait pas de cidre, et le vin était réservé aux gens aisés. Vers l'âge de 10 ans, Monsieur C. se souvient des sorties en famille le dimanche pour récupérer les « fruits de corne » avec des paniers. Les cornes étaient ramassées ou cueillies dans l'arbre, à l'état blet. On les lavait avant de les mettre dans un tonneau d'environ 50 litres avec 3 à 5 kg de sucre en poudre. On remplissait le tonneau d'eau du puits. On obturait avec un bouchon de bonde. On laissait macérer. Quand ça commençait à se soulever, on pouvait tirer le premier jus (saveur assez proche du cormé bu lors de la conférence de presse apporté par un Sarthois qui le produit par pressurage). Au début du tonneau, on le buvait coupé d'eau. C'était les enfants qui allaient tirer la boisson au tonneau, on disait qu'ils étaient « de cave ».

Appelée « boisson de corne », c'était la boisson de tous les jours, car le vin était trop cher. C'était la boisson des pauvres, des gens modestes. Ça changeait le goût de l'eau consommée tous les jours, tirée au puits. Le marc ne servait à rien, il était mis sur le fumier. On ne distillait pas. Ensuite, quand les moyens de la famille se sont améliorés, on a acheté du vin. Même les producteurs de vin avaient leur cormier. Monsieur C. n'a pas entendu parler de la pratique du mélange du vin avec la boisson de corne. Il n'a pas non plus le souvenir d'un usage spécifique du bois de cormier

Lorsque la saison des cornes fraîches était passée –la famille de Monsieur C. ne faisait pas sécher les cornes-, on achetait des raisins de Corinthe à l'épicerie du coin qu'on employait suivant le même procédé que les cornes pour obtenir de la boisson.

Les cormiers se trouvaient toujours dans la haie, jamais en plein champ. On allait chercher les cornes

un peu partout. Parfois les propriétaires n'étaient pas contents... Les parents de Monsieur C., semble-t-il, ne distinguaient pas la qualité des différentes variétés de cormes.

Les cormiers étaient épargnés lors des nettoyages de haies, car on les utilisait pour les cormes. Il s'agissait d'arbres spontanés, non greffés. Monsieur C. se souvient d'une variété type « pomme colorée ». Les propriétaires possédaient 2 à 3 hectares. Le parcellaire était dispersé, non remembré. Avec le remembrement, les cormiers n'ont pas été conservés.



Recette inratable: le nectar de corne

Matériel indispensable : un petit pressoir

Préparation des cormes :

- Récolter les cormes au sol, rincer et laisser mollir ou blettir.
- Si vous en avez suffisamment, utiliser des cormes fraîches. Ou bien congeler au fur et à mesure de la maturité des fruits. Et décongeler à l'avance en fonction des besoins avant le pressage.
- Installer les cormes dans un linge, afin que la pulpe ne passe pas entre les lattes du pressoir, et presser.
- Déguster.



Ce jus se consomme aussitôt, pour profiter de tous les arômes du fruit. De l'avis général, c'est un régal. Une oxydation apparaît si le jus reste à l'air longtemps.



Expression : « Ma poire, elle est cormée »



Le département de la Loire-Atlantique possède de nombreux cormiers. Selon le témoignage d'une informatrice originaire de ce département, recueilli à Raudin (Sarthe) en 2021, on y dit d'un fruit qui commence à blétir qu'il est « cormé » comme par exemple : « Ma poire, elle est cormée ».

C'est une indication précieuse sur l'importance passée de celle du cormier puisqu'il eut une influence dans le vocabulaire dialectal local.



Comment déguster la corne crue

Pour découvrir la véritable saveur de la corne, le mieux est de repérer un cormier au moment de la fructification, et de goûter un fruit lorsqu'il est bien mûr (souple) ou blet, tombé au sol la plupart du temps. Si le fruit n'est pas assez mûr, son astringence est redoutable... En Vendée, on dit que "*Si vous mangez sept cormes vertes, vous changez de sexe!*", c'est dire sa forte astringence!!

On déchire un peu la peau avec les dents, et on aspire : la corne a alors une texture souple, comme une compote. Vous aurez ainsi une très bonne idée de son goût. Et vous serez ensuite en mesure d'apprécier (ou pas !) les produits à base de corne. Selon les arbres, les cormes n'ont pas toutes le même goût.



Une corne bleue ?

R. Flamant et E. Moinet

Depuis plus de vingt ans nous collectons cormes et témoignages. Nous avons consulté une bonne part de la documentation pomologique disponible. Jamais nous n'avions rencontré les expressions « corne bleutée » ou « corne bleue ».

Tout récemment et à deux reprises, nous apprenions ces colorations étonnantes pour une corne. La mention « corne bleutée » figure sur un panneau explicatif dans le parc de l'Huisne, arboretum implanté à l'hiver 2019/2020 à Champagné (Sarthe). « Corne bleue » se disait également en Loire-Atlantique où le père d'un informateur rencontré fortuitement en septembre 2021 à l'écomusée de la Bentinais (Ille-et-Vilaine) faisait du « cidre de cormes » avec des cormes « bleues » ou vertes dans les années 1950. Il les utilisait en mélange même si encore verts une partie de ces fruits de pressoir manquaient de maturité.



Intriguée, l'équipe du cormier tente d'en savoir plus et interroge Croqueurs de Pommes, adhérents et réseaux associatifs. Sans succès. S'agit-il de variétés rares ou méconnues? Qu'apportent-elles qui méritent l'attention d'un cidriculteur ?

Manipulant des cormes à différents stade de maturation, nous remarquons que l'épiderme de certaines cormes à peau lisse se couvre d'une pruine donnant une coloration bleue très nette. Cette pruine disparaît rapidement dès qu'on manipule le fruit et à mesure du bletissement.

La pruine est une couche cireuse observée couramment sur les prunes et les raisins. Selon nos observations, toutes les variétés dont l'épiderme est lisse et mince forment cette pruine, sauf celle à peau lisse et jaune, formant une pruine sans coloration bleutée. La peau rugueuse de celles dites « grises » ne se parent pas de pruine.

Consulté, Julien Thurel, jeune cidriculteur dans le Loiret qui démarre une production de cormé, emploie le terme de « corne violette » pour identifier ce stade spécifique de maturité avant bletissement complet. Il estime préférable de presser les cormes bleues plutôt que celles dont le bletissement est avancé. Bleue, la corne a perdu son astringence mais exprime la finesse de son goût et de ses parfums, garantie d'un cormé de qualité supérieure.

La désignation des cormes par la couleur bleue ou violette prend tout son sens et permet de cerner leurs qualités technologiques et organoleptiques. La détermination de ce stade serait donc moins commode pour les cormes grises. Notre enquête lexicale et technologique reste à poursuivre autour des pressoirs d'autres régions.

Planter



Question souvent posée : où acheter un cormier ?

Planter un cormier? Voilà une bonne idée. Il reste à trouver un VRAI cormier. Notre recommandation est de ne pas s'adresser aux jardinerie qui la plupart du temps n'ont pas les compétences requises pour fournir un cormier dont le nom scientifique est *Sorbus domestica*. Elles fournissent souvent d'autres arbres appelés aussi *Sorbus*, comme *aucuparia* notamment, mais pas *domestica*. Cela provoque une

grosse déception... Il faut s'adresser à des pépiniéristes confirmés qui, le cas échéant, sauront vous trouver un fournisseur valable si eux-mêmes n'en produisent pas.

L'idéal est d'avoir sa production maison, en faisant lever des pépins issus de pieds locaux et sains, et en ayant un peu de patience.



Cormier des villes

L'ouvrage *L'architecture des arbres* trouve son origine dans l'insatisfaction de deux architectes italiens pour les publications existant sur la forme, l'ombrage, la variation des couleurs des arbres au fil des saisons. Ils décident de mener une étude systématique à travers l'expérience directe durant une vingtaine d'années: photographies d'arbres jugés intéressants, mesures, puis dessins interprétatifs pour synthétiser les traits distinctifs de chaque arbre.

Initialement publié en 1982, une nouvelle édition augmentée rassemble 370 planches, avec des dessins des détails (feuilles, fruits).

L'objectif est de fournir aux architectes un instrument pour contribuer

à la *défense de la dignité des arbres et de leur droit à vivre dans un espace adapté à leur existence, pour tenter de lutter contre leur usage en architecture à seule fin d'esthétisme.*

Les *Sorbus*, dont *S. domestica*, font partie de cet ensemble, représentés d'abord nus, puis avec leur feuillage. Dans l'ouvrage, le dessin de la charpente présente un axe vertical très marqué, que perdent ensuite les individus plus âgés dans nos régions. Nous ignorons quel individu a inspiré le dessin.

Planter des cormiers dans la ville, comme ce fut le cas au XIX^e siècle quand on les installait dans les avenues et les parcs pour leur ombrage léger et leurs colorations flamboyantes à l'automne ? Une idée à actualiser.

LEONARDI C. STAGI F., *L'architecture des arbres* – Fondation Cartier pour l'art contemporain – 2019



Sources historiques



Quand Louis le quatorzième protégeait les forêts... et le cormier

Rchard Flamant

L'ordonnance de Louis XIV du mois d'août 1669, sur le fait des eaux et forêts est une publication juridique dont le tome 2 reprend les édits, déclarations, coutumes depuis l'an 1115 et précise les lois forestières de France.

C'est peu dire qu'elles sont sévères et que les amendes exigées du contrevenant sont dissuasives.

Elles laissent deviner *a contrario* que bien des abus avaient été commis et qu'il était devenu urgent de légiférer pour freiner les prélèvements de plants sauvages dans les bois et forêts et le commerce de ces végétaux acquis à si bon compte. L'administration des Eaux et Forêts trouve ses origines dès l'ordonnance de 1219, à la demande du roi Philippe II Auguste. Protéger la ressource forestière s'avère donc un souci très ancien, d'autant le bois fournit à la fois l'énergie de l'industrie comme celle du chauffage, et bien évidemment le matériau de construction des pans de bois, charpentes et autres mécaniques de moulins et de pressoirs.

Louis se préoccupe en particulier de la sauvegarde des plants de fruitiers, et son ordonnance livre une liste d'espèces au sein de laquelle nous remarquons la présence du cormier. Les cormes, fruits de ce *Sorbus domestica* si généreux, sont à l'origine d'une boisson assainie par la fermentation alcoolique obtenue par macération ou issue du pressoir.

Toutefois l'ordonnance souligne que les bêtes fauves, en fait celles dont le pelage tire sur le roux et qui vivent à l'état sauvage dans les bois comme le cerf, le daim, le chevreuil, peuvent en faire une nourriture probablement d'appoint et de saison. L'ordonnance n'a rien d'un traité d'écologie, mais témoigne d'une volonté de préserver un biotope riche et d'y maintenir un gibier chassable à courte.

En 2018, le magazine du château de Versailles précise que Louis XIV aimait particulièrement les arbres et souhaitait en avoir beaucoup. Dans les années 1730, plus de 60 hectares du Domaine étaient réservés à leur production. Un premier site avait été créé à la porte Saint-Antoine d'où se sont déployées, à partir de 1693, les grandes pépinières royales. Des officiers

provinciaux de la France entière firent alors parvenir graines et jeunes plants. Selon un document datant de 1755, ces pépinières versaillaises pouvaient fournir, chaque année, « trois cents milliers de charmilles, cent millier de chênes ou de châtaigniers, cinq cents milliers de plants d'épine, orme, érable et autres en rayons et cinq cents bottes de buis. Mais de cormier point.

Il est ainsi clair que Louis n'exclut pas de prélever dans ses forêts, mais qu'il s'en réserve les ressources. Les pépinières royales sont remarquablement organisées et les volumes produits nous laissent encore aujourd'hui rêveurs sur les moyens dont pouvaient disposer les successeurs de Le Nôtre (†1700) et de la Quintinie (†1688) pour peupler parcs, jardins, vergers et potagers du roi Louis XV, dit « le Bien-Aimé ».

ARTICLE XI

FAISONS très expresses défenses d'arracher aucuns Plants de chênes, charmes ou autres bois dans nos Forêts, sans notre permission & attache du Grand-Maître, à peine de punition exemplaire de cinq cens livres d'amende.

*PAR Règlement de la Table de Marbre du Palais à Paris du 20 Décembre 1599, il est défendu d'arracher tant dans les Forêts du Roi que dans celles des Particuliers, aucuns plants de chêne, charme, aulne, érable, genièvre, coudre, épines blanches & de vinettes, propres à faire palissades, hêtres, néfliers, **cormiers** et sauvagesons de pommiers & poiriers, et **autres arbres portant fruit** sans permission du Roi & des Particuliers à qui appartiennent les Bois & Forêts*

TITRE XXXII. DES PEINES, AMENDES

*... sauvages & non entés, **les fruits, quoique moins savoureux, servent à la nourriture des hommes & des bêtes fauves**, savoir les pommiers, poiriers, noyers, merisiers, cerisiers, mêliers, alisiers ou micocouliers, **cormiers ou sorbiers**, cornouillers, mûriers, néfliers, pruniers, cognassiers, noisetiers ou francs coudriers : le châtaignier est particulièrement dénommé par cet article, parce que son fruit est plus propre à la nourriture de l'homme, & que la charpente faite de son bois est de longue durée.*

